

Image not found or type unknown



Titre de séjour et violence conjugale

Par **anouar47**, le **22/02/2016** à **19:31**

bonjours,

je suis conjoint français,et j'ai subis des déférents violence par ma femme,j'ai porté plaint ,ma femme à passer devant le délégué de procureur de la république ,elle a un rappel a la loi. est ce que cet rappel a la loi suffisante pour la préfecture,comme preuve de violence conjugale.

merci de m'éclairer avec vos précieux conseils .